



INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES



L'Inspection générale des carrières

à

Etablissement Public Territorial
ParisEstMarne&Bois
1 place Uranie
94340 JOINVILLE-LE-PONT

IGC n° A18DVD-014935

Objet : JOINVILLE-LE-PONT – Révision du plan local d'urbanisme

Ref : votre courrier LF/GC/2018/4891
P.J. : 1 plan

Par courrier du 26 octobre 2018, vous me transmettez pour avis un projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Joinville-le-Pont.

La commune de Joinville-le-Pont est sous-minée par d'anciennes carrières de Calcaire Grossier souterraines ou à ciel ouvert. En application d'un arrêté interpréfectoral du 26 janvier 1966, les demandes d'autorisation de construire situées dans les zones d'anciennes carrières peuvent être soumises à des prescriptions spéciales définies après avis de l'Inspection générale des carrières.

Ces dispositions sont reprises à l'article 2 des règlements des zones concernées et l'arrêté du 26 janvier 1966 est cité dans les annexes au règlement.

Je vous invite également à joindre ou reproduire en annexe le plan délimitant le périmètre des anciennes exploitation de carrières

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur le sujet.

Paris, le 05 NOV 2018 05 NOV. 2018

L'Ingénieur des Mines
Adjoint à l'Inspecteur Général des Carrières

L'ingénieur en Chef
Adjoint au Chef de l'Inspection Générale des Carrières

Jean-Michel FOURNIER